



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Consultation du public

du projet d'arrêté instituant des réserves temporaires de pêche sur la Marne (communes de Donjeux et d'Eurville-Bienville) et sur le ruisseau des Abîmes (commune de Châteauvillain), cours d'eau non domaniaux

Motifs de la décision

26 décembre 2023

La consultation du public sur le projet d'arrêté instituant des réserves temporaires de pêche sur la Marne (communes de Donjeux et d'Eurville-Bienville) et sur le ruisseau des Abîmes (commune de Châteauvillain), cours d'eau non domaniaux du département de la Haute-Marne, a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, du 25 novembre 2023 au 15 décembre 2023.

Aucune contribution du public n'a été émise lors de la consultation, le projet d'arrêté soumis à la consultation du public est présenté à la signature sans changement.

Le Chef du service environnement et forêt


Matthieu Gerlier